Neutralité.

Numéro d'inventaire : 1979.37251.19
Auteur(s) : T. Steeg
Type de document : article
Date de création : 1910
Description : Article découpé dans un journal.
Mesures : hauteur : 400 mm ; largeur : 121 mm
Notes : Article tiré de la revue de la Ligue française de l'Enseignement, n°319 de janvier 1910 (éléments précisés au stylo), s'interrogeant sur le caractère laïque et neutre de l'école primaire.
Mots-clés : Conception et politiques éducatives
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1

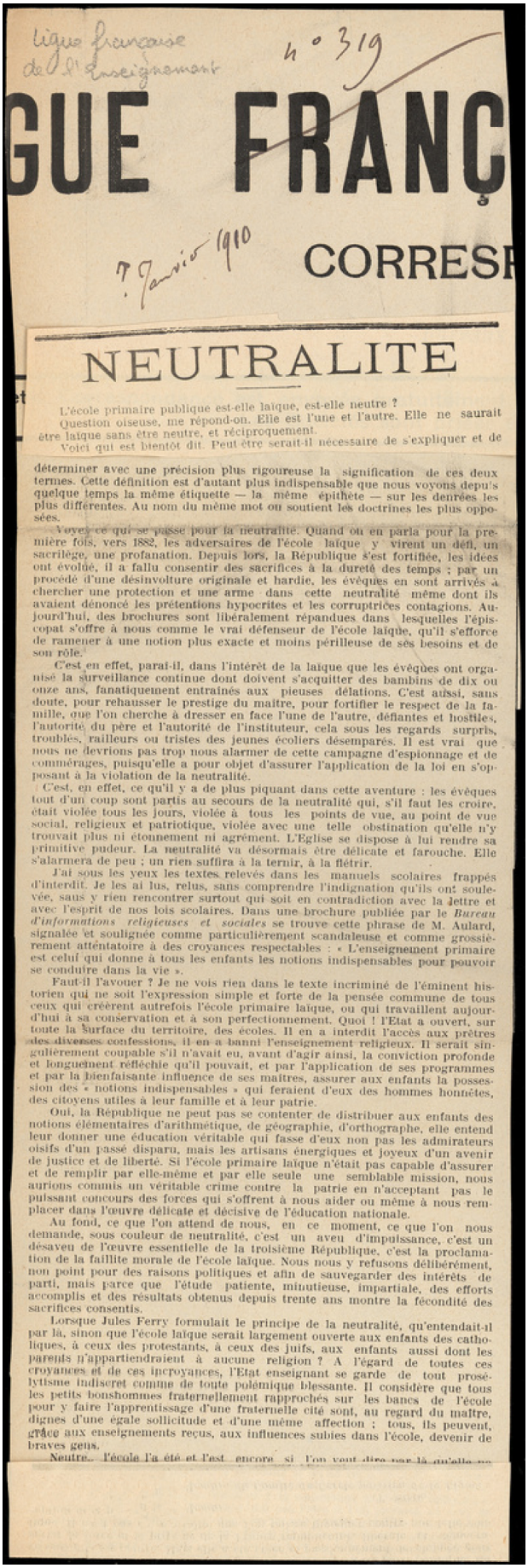

Ligue française de l'Enseignement

n° 319

GUE FRANÇ

7 Janvier 1910

CORRESP

NEUTRALITE

L'école primaire publique est-elle laïque, est-elle neutre ?

Question oiseuse, me répond-on. Elle est l'une et l'autre. Elle ne saurait être laïque sans être neutre, et réciproquement.

Voici qui est bientôt dit. Peut être serait-il nécessaire de s'expliquer et de déterminer avec une précision plus rigoureuse la signification de ces deux termes. Cette définition est d'autant plus indispensable que nous voyons depuis quelque temps la même étiquette — la même épithète — sur les denrées les plus différentes. Au nom du même mot on soutient les doctrines les plus opposées.

Voyez ce qui se passe pour la neutralité. Quand on en parla pour la première fois, vers 1882, les adversaires de l'école laïque y virent un défi, un sacrilège, une profanation. Depuis lors, la République s'est fortifiée, les idées ont évolué, il a fallu consentir des sacrifices à la dureté des temps ; par un procédé d'une désinvolture originale et hardie, les évêques en sont arrivés à chercher une protection et une arme dans cette neutralité même dont ils avaient dénoncé les prétentions hypocrites et les corruptrices contagions. Aujourd'hui, des brochures sont libéralement répandues dans lesquelles l'épiscopat s'offre à nous comme le vrai défenseur de l'école laïque, qu'il s'efforce de ramener à une notion plus exacte et moins périlleuse de ses besoins et de son rôle.

C'est en effet, paraît-il, dans l'intérêt de la laïque que les évêques ont organisé la surveillance continue dont doivent s'acquitter des bambins de dix ou onze ans, fanatiquement entraînés aux pieuses délations. C'est aussi, sans doute, pour rehausser le prestige du maître, pour fortifier le respect de la famille, que l'on cherche à dresser en face l'une de l'autre, défiantes et hostiles, l'autorité du père et l'autorité de l'instituteur, cela sous les regards surpris, troublés, railleurs ou tristes des jeunes écoliers désemparés. Il est vrai que nous ne devrions pas trop nous alarmer de cette campagne d'espionnage et de commérages, puisqu'elle a pour objet d'assurer l'application de la loi en s'opposant à la violation de la neutralité.

C'est, en effet, ce qu'il y a de plus piquant dans cette aventure : les évêques tout d'un coup sont partis au secours de la neutralité qui, s'il faut les croire, était violée tous les jours, violée à tous les points de vue, au point de vue social, religieux et patriotique, violée avec une telle obstination qu'elle n'y trouvait plus ni étonnement ni agrément. L'Eglise se dispose à lui rendre sa primitive pudeur. La neutralité va désormais être délicate et farouche. Elle s'alarmera de peu ; un rien suffira à la ternir, à la flétrir.

J'ai sous les yeux les textes relevés dans les manuels scolaires frappés d'interdit. Je les ai lus, relus, sans comprendre l'indignation qu'ils ont soulevée, sans y rien rencontrer surtout qui soit en contradiction avec la lettre et avec l'esprit de nos lois scolaires. Dans une brochure publiée par le *Bureau d'informations religieuses et sociales* se trouve cette phrase de M. Aulard, signalée et soulignée comme particulièrement scandaleuse et comme grossièrement attentatoire à des croyances respectables : « L'enseignement primaire est celui qui donne à tous les enfants les notions indispensables pour pouvoir se conduire dans la vie ».

Faut-il l'avouer ? Je ne vois rien dans le texte incriminé de l'éminent historien qui ne soit l'expression simple et forte de la pensée commune de tous ceux qui créèrent autrefois l'école primaire laïque, ou qui travaillent aujourd'hui à sa conservation et à son perfectionnement. Quoi ! l'Etat a ouvert, sur toute la surface du territoire, des écoles. Il en a interdit l'accès aux prêtres des diverses confessions, il en a banni l'enseignement religieux. Il serait singulièrement coupable s'il n'avait eu, avant d'agir ainsi, la conviction profonde et longuement réfléchie qu'il pouvait, et par l'application de ses programmes et par la bienfaisante influence de ses maîtres, assurer aux enfants la possession des « notions indispensables » qui feraient d'eux des hommes honnêtes, des citoyens utiles à leur famille et à leur patrie.

Oui, la République ne peut pas se contenter de distribuer aux enfants des notions élémentaires d'arithmétique, de géographie, d'orthographe, elle entend leur donner une éducation véritable qui fasse d'eux non pas les admirateurs oisifs d'un passé disparu, mais les artisans énergiques et joyeux d'un avenir de justice et de liberté. Si l'école primaire laïque n'était pas capable d'assurer et de remplir par elle-même et par elle seule une semblable mission, nous aurions commis un véritable crime contre la patrie en n'acceptant pas le puissant concours des forces qui s'offrent à nous aider ou même à nous remplacer dans l'œuvre délicate et décisive de l'éducation nationale.

Au fond, ce que l'on attend de nous, en ce moment, ce que l'on nous demande, sous couleur de neutralité, c'est un aveu d'impuissance, c'est un désaveu de l'œuvre essentielle de la troisième République, c'est la proclamation de la faillite morale de l'école laïque. Nous nous y refusons délibérément, non point pour des raisons politiques et afin de sauvegarder des intérêts de parti, mais parce que l'étude patiente, minutieuse, impartiale, des efforts accomplis et des résultats obtenus depuis trente ans montre la fécondité des sacrifices consentis.

Lorsque Jules Ferry formulait le principe de la neutralité, qu'entendait-il par là, sinon que l'école laïque serait largement ouverte aux enfants des catholiques, à ceux des protestants, à ceux des juifs, aux enfants aussi dont les parents n'appartiendraient à aucune religion ? A l'égard de toutes ces croyances et de ces incroyances, l'Etat enseignant se garde de tout prosélytisme indiscret comme de toute polémique blessante. Il considère que tous les petits bonshommes fraternellement rapprochés sur les bancs de l'école pour y faire l'apprentissage d'une fraternelle cité sont, au regard du maître, dignes d'une égale sollicitude et d'une même affection ; tous, ils peuvent, grâce aux enseignements reçus, aux influences subies dans l'école, devenir de braves gens.

Neutre, l'école l'a été et l'est encore si l'on veut dire par là qu'elle ne